

## ADMINISTRATION

### ETABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

#### Décision n° DS 2008-05 du 26 mars 2008 portant délégation de signature à l'Etablissement français du sang

NOR : SJSO0830282S

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;  
Vu le décret du 24 avril 2006 portant nomination du président de l'Etablissement français du sang,  
Vu la décision n° 2005-04 du président de l'Etablissement français du sang en date du 22 août 2005  
nommant M. Valcke (Samuel) aux fonctions de directeur des affaires juridiques de l'Etablissement  
français du sang à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2005,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Valcke (Samuel), directeur des affaires juridiques, à l'effet de signer, au nom du président de l'Etablissement français du sang, le marché d'acquisition d'irradiateurs avec la société MDS Nordion.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé*.  
Fait à Saint Denis, le 26 mars 2008.

*Le président,*  
J. HARDY